

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVI^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

71^e séance

Séance du vendredi 1^{er} décembre 2023

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Démission et remplacement d'un député (p. 10847)

Mme la présidente

2. Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 (p. 10847)

APPLICATION DE L'ARTICLE 49,
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION (p. 10847)

Mme Élisabeth Borne, Première ministre

Mme la présidente

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Dino Cinieri, député de la quatrième circonscription de la Loire, dont nous avons salué l'autre jour la dernière question au Gouvernement, une lettre m'informant qu'il se démettait de son mandat de député à compter du jeudi 30 novembre 2023. Par une communication du mercredi 29 novembre 2023, le ministre de l'intérieur et des outre-mer m'a informée que M. Dino Cinieri était remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par Mme Sylvie Bonnet, élue en même temps que lui à cet effet. *(Mme Anne-Laure Blin applaudit.)*

2

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2024

Lecture définitive

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 (n° 1940).

APPLICATION DE L'ARTICLE 49,
ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

Mme la présidente. La parole est à Mme la Première ministre.

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Nous arrivons au terme de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024.

M. Hadrien Clouet. Sauf si la motion de rejet est adoptée !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Je veux profiter de cet instant pour saluer le travail remarquable accompli depuis des mois par la présidente de la commission des affaires sociales, Charlotte Parmentier-Lecocq, et par la rapporteure générale du budget de la sécurité sociale, Stéphanie Rist. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Hadrien Clouet applaudit également.)*

M. Hadrien Clouet. Allez, c'est pour les caméras !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Je veux remercier les députés de la commission des affaires sociales, qui ont permis d'améliorer ce texte ; saluer les députés de la majorité, qui ont fait des propositions et défendu nos convictions, même face aux mises en cause et aux hurlements ; et remercier l'ensemble des parlementaires qui ont accepté de participer aux concertations lancées par les ministres Aurélien Rousseau et Aurore Bergé pour trouver des points d'accord et enrichir le projet de loi.

M. Hadrien Clouet. Ah bon ?

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. J'entends également remercier les parlementaires qui ont déposé des amendements constructifs.

M. Hadrien Clouet. Ça, c'est nous !

M. Pierre Dharréville. De rien !

Mme Élisabeth Borne, Première ministre. Des propositions de la majorité comme des oppositions figurent aujourd'hui dans le texte.

Ce PLFSS, c'est un budget de 640 milliards d'euros pour notre modèle social, et des moyens en hausse pour notre santé, pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce sont des solutions d'accueil pour les jeunes enfants ou encore des rémunérations revalorisées pour nos soignants.

Ce texte renforce notre sécurité sociale. Nous en avons besoin. Aussi, sur le fondement de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur l'ensemble du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)*

Mme Anne-Laure Blin. C'est court !

Mme la présidente. L'Assemblée nationale prend acte de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Le texte sur lequel la Première ministre engage la responsabilité du Gouvernement sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1^{er}, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu. Le projet de loi sera considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée avant demain, quinze heures cinq, est votée dans les conditions prévues à l'article 49 de la Constitution.

Dans l'hypothèse où une motion de censure serait déposée, la conférence des présidents fixera la date et les modalités de sa discussion.

La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra